

Olivier FORCADE, *La Censure en France pendant la Grande Guerre*

Paris, Fayard, coll. Histoire, 2016, 480 pages

Jean-Louis Clément



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11655>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.11655](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.11655)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2017

Pagination : 410-412

ISBN : 9782814305076

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Jean-Louis Clément, « Olivier FORCADE, *La Censure en France pendant la Grande Guerre* », *Questions de communication* [En ligne], 32 | 2017, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 04 janvier 2021.

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11655> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.11655>

Tous droits réservés

exercice dans le champ politique, il convient d'interroger la valeur réelle du public politique ou électoral tel que perçu à travers l'ensemble des contributions de ce livre. Quelle est la nature de l'électeur dans cette nouvelle ère démocratique ? Est-il passé de représentant dans la « démocratie délégative » à associé ou adhérent dans la « démocratie des partis » pour être aujourd'hui contrôleur de l'action publique dans la « démocratie du public » (au sens de Bernard Manin en rapport avec « le principe de défiance » des gouvernés à l'égard des gouvernants selon Pierre Rosanvallon) (p. 30) ? Dans la mesure où le peuple « revendique le pouvoir » par la surveillance, le contrôle pour « obliger les gouvernants à respecter leurs engagements, les empêcher de réaliser certains projets » ou même « les juger » (p. 31), envisager l'exercice du leadership par les « affects, émotions » nous paraît impossible (p. 26). Sans trop de risque de se tromper, on peut expliquer que le changement du contexte, marqué notamment par le progrès inouï des TIC, a pour conséquence directe le passage du caractère « constructo » selon Dario Rodríguez (pour parler de construction) (p. 39) du charisme à un autre imposé par ceux « qui ont la légitimité à s'exprimer sur la politique » (Dominique Walton, 1995, « Les contradictions de la communication politique », *Hermès*, 17-18, pp. 107-124). Ainsi, comme l'a si bien indiqué Dario Rodríguez dans sa contribution (pp. 33-43), la montée fulgurante des « outsiders » dans les hautes sphères politiques témoigne de la nature incertaine du champ politique. La contestation de légitimité ou de baisse drastique de popularité des chefs d'États juste après leur accession au pouvoir en est une conséquence (François Hollande en France, 2012 ; Dilma Rousseff au Brésil 2015 ; et peut-être Donald Trump aux États-Unis). Une telle réaction du peuple laisse penser qu'il ouvre les yeux juste après la fin des campagnes lorsque le vrai visage du leader (re)fait surface. Alors comment « la démocratie du public » et « le principe de défiance » du peuple à l'égard des gouvernants peuvent-ils s'exercer en amont, c'est-à-dire dès les campagnes électorales afin qu'émerge le caractère « extraordinaire » du leader au sens de Max Weber (p. 34) ?

Olivier Kouassi Kouassi

Grem, université de Lorraine, F-54000
Kouassi-olivier.kouassi@univ-lorraine.fr

Olivier FORCADE, *La Censure en France pendant la Grande Guerre*

Paris, Fayard, coll. Histoire, 2016, 480 pages

Comment organiser la censure de la presse, de l'édition et des spectacles en temps de guerre dans une République qui a fait de la loi du 29 juillet

1881, un des piliers de la liberté politique par refus de la législation du Deuxième Empire ? Dans une vie politique française nourrie de réminiscences historiques pour le motif qu'elle prétend réaliser, *hic et nunc*, le développement d'un processus historique qui conduit inéluctablement vers l'âge positif, la date du 29 juillet renvoie aux ordonnances de Charles X qui furent le détonateur des Trois Glorieuses de 1830. Par ailleurs, la presse d'opinion est un élément essentiel de la vie politique française sous la République de 1881 à la mobilisation d'août 1914 et les grands ténors de la Chambre des députés et du Sénat possèdent leur quotidien ou collaborent à l'un d'entre eux et ils considèrent que le papier imprimé est la continuation du débat parlementaire des hémicycles républicains.

Pourtant, dès 1913, il semblerait que le ministre de la Guerre Adolphe Messimy ait songé à mettre en place un « bureau des communications publiques » ou de « la presse » pour éviter les erreurs de 1870 (p. 24). Au début de la guerre franco-prussienne, le quotidien *Le Temps* avait divulgué le plan de concentration des armées françaises dont le général Helmut von Moltke avait fait son miel (p. 17). Le grand mérite de cette étude est d'étudier la base légale de cette censure qui, à l'origine, ne devait porter que sur les questions diplomatiques et militaires. Au commencement, se trouve la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège dont un article peut justifier la loi du 4 août 1914 « sur les indiscrétions de presse en temps de guerre ». L'auteur n'oublie pas que la presse peut être passible aussi de la loi du 29 juillet 1881 dont un article réprime la propagation de « fausses nouvelles ». Un historien du droit eût étudié avec plus de minutie qu'un historien généraliste l'acceptation précise de la notion de « fausses nouvelles » pour connaître la jurisprudence antérieure à ce sujet.

Cet ouvrage fondé sur des sources primaires de qualité (pp. 429-440) aurait gagné en clarté s'il avait été construit sur un plan chronologique dont l'ébauche est fournie au chapitre VI, « Les gouvernements, le Parlement et la censure ». Il existe sur toute la durée de la guerre une finalité constante pour la censure. Elle est clairement présentée aux pages 166 et 167. Elle consiste à éviter les mouvements et revirements brusques de l'opinion publique. À cette fin, défaites et victoires sont annoncées de manière ouatée pour ne pas susciter espoir ou désespérance ; les pertes aux combats sont cachées mais l'opinion en subodore l'ampleur à chaque mobilisation par anticipation d'une classe d'âge (pp. 149, 157) et à chaque allongement de la tournée des maires des communes françaises apportant l'avis de « mort au champ d'honneur » aux familles – point qui n'est pas évoqué dans l'ouvrage. Il est patent que

chaque gouvernement met en œuvre la censure avec des variations dans le mode d'application. Une question aurait dû être posée, celle de la culture en matière de psychologie des foules des présidents du Conseil de la Grande Guerre. L'ouvrage de Catherine Rouvier (*Les Idées politiques de Gustave Le Bon*, préf. Edgar Faure, Paris, Presses universitaires de France, 1986) se révélait d'une grande utilité pour le motif que Gustave Le Bon fut un intime du salon tenu par Mme Georges Clemenceau et que ce médecin philosophe publia en 1916 *Enseignements psychologiques de la guerre européenne* (Paris, E. Flammarion).

Ceci étant, il apparaît clairement que la censure qui est mise en place sous le gouvernement de René Viviani est contradictoire dans sa mise en œuvre. Sous l'influence du Grand Quartier Général, à l'heure où se noue l'affaire Joffre, la rétention abusive d'informations exactes peut provoquer des mouvements d'humeur de la part d'une population désireuse de savoir l'état de la guerre comme le note le 3 août 1914 le préfet de la Corrèze (p. 19). Le recteur de l'Institut catholique de Paris note dans ses carnets à la date du 11 septembre 1914 que « l'absence de communiqué hier au soir a produit une impression pénible ; l'opinion est nerveuse, et cela se conçoit » (*Les Carnets du cardinal Baudrillard 1914-1918*, texte présenté, établi et annoté par Paul Christophe Paris, Les Éditions du Cerf, 1994, p. 66). Cela se conçoit d'autant mieux que la population déplacée à la suite de l'invasion des départements du Nord propage des nouvelles que la censure interdit de publication, se privant ainsi de tout contrôle de l'opinion publique. Le 2 septembre 1914, Mgr Baudrillard (1859-1942) note : « L'exode des départements envahis continue et on ne laisse même pas nommer dans les journaux les départements envahis, comme si les réfugiés qui courent jusqu'aux extrémités de la France ne les disaient pas, en aggravant la panique » (*ibid.* : 59). Et le prélat de constater qu'Anastasie ne censure pas les ragots anticléricaux – en particulier celui qui attribue au clergé une volonté tout autant belliciste que défaitiste (*ibid.* : 74) – au risque de faire voler en éclat l'Union sacrée. Olivier Forcade, dans la première phase de la guerre où tout le monde croit à des hostilités courtes, pose la question que se sont posées les contemporains : la presse s'est-elle pliée volontairement à la censure dans l'élan suscité par l'Union sacrée ? Fut-elle un « pacte amiable » selon la formule de Paul Romain, un élève du professeur de droit de Paris Joseph Barthélemy, entre le pouvoir et les syndicats de la presse *via* la création de la Commission de la Presse (p. 28) ? S'y est-elle soumise volontairement sans obligation contractante en dépit de la clôture de la session parlementaire

des Chambres repliées à Bordeaux à partir du 3 septembre 1914 (p. 23) ? La certitude est que les grands organes de presse ont été soucieux d'avoir un des leurs au sein des bureaux de la censure qui semble être mue par la volonté de représenter toutes les sensibilités (pp. 97-107).

La mise en place sournoise de la censure politique empêche d'apporter une réponse précise à ces questions très juridiques. Anastasie s'adapte au jour le jour à une actualité qu'elle ne peut contrôler car elle est trop dépendante du sort des armes. En effet la séparation stricte entre le diplomatique, le militaire et le politique *stricto sensu* est difficile à établir en France (à la différence du Royaume-Uni pour lequel le théâtre des opérations militaires est extérieur au territoire national, ce qui permet une censure plus souple). La question du rapatriement des blessés dans des wagons à bestiaux mal désinfectés pose différents problèmes à la censure. L'information porte atteinte au moral tant de la population civile que de la population militaire. Le désarroi de l'opinion publique peut porter ombrage au gouvernement qui prête d'autant plus le flanc à la critique que la rumeur sur les embusqués et la vie facile du gouvernement replié à Bordeaux est connue des journalistes qui tentent d'alerter l'opinion. La censure veille mais l'égalité de traitement n'est pas assurée. *L'Homme Libre* de Clemenceau qui dénonce les mauvaises conditions de l'hygiène dans le service militaire de santé est plus durement sanctionné que les articles sur le même sujet de Maurice Barrès publiés fin septembre 1914 par *L'Écho de Paris* (p. 50). Si le journal du Tigre fut saisi, Maurice Barrès en fut quitte par une réprimande infligée par le député radical-socialiste de la Somme Louis Klotz (1868-1930) qui siégeait au Comité de guerre (*Les Carnets... op. cit.*, p. 76).

La période du gouvernement Briand apporte son éclairage particulier sur cette question. Olivier Forcade étudie avec soin le débat parlementaire qui a tenté de donner une base légale à la censure politique mais en vain (p. 158 et suiv.). Peut-être fallait-il mieux souligner le lien indéfectible qui s'établit entre la censure et la propagande au moment où le général Lyautey est le ministre de la Guerre ? En janvier 1917, il disait : « Il faut [...] préparer l'opinion en orientant les journaux. Cela n'a jamais été fait, la presse est une force qu'il faut utiliser » (p. 74). Cela aurait permis de montrer que le libéralisme apparent de Briand, prêt à discuter le projet de loi sur la presse du député Paul Meunier, se heurte à l'implacable montée de la guerre totale qui ignore toutes les distinctions entre l'objectif militaire et l'objectif civil, qui bande toutes les couches de la nation vers l'effort de guerre. Comment

ne pas relever l'absence d'une étude de la « rumeur infâme » sur les prêtres embusqués, campagne de 1915 et 1916 qui est portée par des journaux comme *Le Bonnet Rouge* et *La Dépêche de Toulouse* (René Rémond, *L'Anticléricalisme en France. De 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1976, pp. 228-235). Cette cabbale va à l'encontre de la propagande française à l'étranger, en Espagne en particulier. Mgr Baudrillart, président du Comité catholique de propagande à l'étranger, constate les méfaits de ces articles non censurés auprès des Espagnols qui en reçoivent des copies aimablement traduites par le service allemand de propagande installé à Barcelone (*Les Carnets...*, *op. cit.*, pp. 302, 303). Il eût fallu aussi étudier de la même manière les gouvernements Ribot, Painlevé et Clemenceau. Les chapitres thématiques ne manquent pas d'intérêt mais ils perdent de leur force, coupés qu'ils sont d'une politique générale étroitement liée à l'enlisement dans une guerre totale. Pour autant, il n'en demeure pas moins que cette étude est la seule synthèse historique sur un sujet que la République, honteuse d'avoir eu recours à ce genre de moyens, a occulté pendant des décennies.

Jean-Louis Clément

IRCM, université de Strasbourg, F-67000
j.clement@unistra.fr

Stéphane FRANÇOIS, Nicolas LEBOURG, *Histoire de la haine identitaire. Mutations et diffusions de l'altérophobie* Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, coll. Pratiques et représentations, 2016, 168 pages

Le point de départ des auteurs – spécialistes des droites extrêmes – est le massacre perpétré par Anders Breivik dans un camp de la ligue des jeunes du parti travailliste de Norvège sur l'île d'Utøya le 22 juillet 2011, comme phénomène révélateur d'un processus de longue durée qu'ils essaient d'appréhender au fil conducteur de l'altérophobie, terme préférable aux yeux des auteurs à celui de racisme. L'enjeu est la compréhension du développement des extrêmes-droites en Europe, en lien avec la banalisation des « novations altérophobes » (p. 13). L'altérophobie est ici la haine de l'autre, telle qu'elle résulte de la constitution de cet autre à partir d'un projet communautaire, la communauté se définissant par ce qu'elle exclut (p. 18).

L'ouvrage adopte un ordre globalement chronologique, même si plusieurs parties se chevauchent. Le premier chapitre « Inégalité et conflictualité » (pp. 19-43) reprend la genèse des notions de racisme et d'antisémitisme comme forme d'une altérophobie se construisant

« à base de mythes fondamentalistes et d'arguties scientifiques » (p. 28) dont la force est mésestimée au début du ^{xx}e siècle par les plus célèbres antidreyfusards. Au-delà d'une reconstitution généalogique, il s'agit de montrer comment les mots – tels ceux de race et d'ethnie – « sont en charge de construire une réalité sociale » (p. 30). La théorie biologique de la nature humaine s'enrichit d'éléments racologiques, notamment en raison de l'importance de la théorie des Aryens, ce qui ne veut pas dire que le biologique seul joue un rôle, par exemple dans l'antisémitisme : les deux sont présents (p. 27). On notera que « la différenciation des races ne signifie pas nécessairement leur hiérarchisation » (p. 31), le thème ayant émergé à partir des Lumières. Cependant, le développement du racisme se nourrit de mythes s'hybridant avec des éléments scientifiques. De ce point de vue, les auteurs considèrent « l'idée d'une racologie nazie où l'identité tiendrait une place déterminante est en fait une reconstruction d'après-guerre » (p. 37).

Le chapitre « Suprématie et ségrégation » (pp. 45-75) envisage donc la période d'après-guerre, période où le racialisme et l'altérophobie connaissent une période de purgatoire et doivent se réinventer, n'ayant plus qu'un espace infime d'expression où le « collaborationnisme n'est pas renié » (p. 47). Le discours raciste se transforme chez les anglosaxons en un « suprématisme blanc transnational » (p. 50) et « messianique » (p. 51) qui connaît des développements et des transformations diverses dans plusieurs groupuscules européens, où il prend la forme d'un discours identitaire se parant du vocabulaire de la gauche contestataire, notamment après 68, sous les couleurs d'un « ethnorégionalisme » (p. 55). Ces deux dimensions s'articulent dans la mesure où le différentialisme identitaire peut trouver à se développer au sein d'un suprématisme blanc et d'une « mixophobie » (p. 61) dont on voit les prolongements actuels. Stéphane François et Nicolas Lebourg notent cependant des nuances au regard d'un discours raciste dont le discours identitaire peut s'éloigner, comme le montre l'exemple d'un Alain de Benoist, même si le discours de ce dernier varie considérablement au cours des années (pp. 61-65). Cette analyse est prolongée par celle de la présence structurante d'un tel discours du côté de l'afrocentrisme, développé par exemple du côté de la *Nation of Islam* et du *Black Power* jusqu'à certains discours de collectifs français, tel *Les Indigènes de la République* (pp. 65-73). *In fine*, « le discours suprémaciste des grands espaces et le discours différentialiste communautariste ne s'excluent ainsi pas l'un l'autre, mais participent d'un seul continuum au sein de la pensée altérophobe » (p. 75).